

MUSKIL® PÂTE



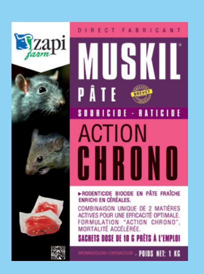
APPÂT RODENTICIDE PRÊT Á L'EMPLOI EN PÂTE FRAÎCHE



1er RODONTICIDE

BI-COMPOSANTS BREVETÉ EN EUROPE

1 

2 

3 



Nom du produit : MUSKIL® PÂTE
Type de produit : TP 14-Rodenticide

Formulation : Pâte fraîche en sachets unitaires de 10 g
Usages : Lutte contre les rongeurs rats-souris

N°. AMM : FR-2013-1522 (grand public) / FR-2013-0127 (professionnel)
Composition : Bromadiolone 0.0025% (n° CAS 28772-56-7
Difenacoum 0.0025% (n° CAS 56073–07–5)

Propriétés : MUSKIL® PÂTE est un rodenticide bi-composants prêt à l'emploi, sous forme de pâte conditionné dans des sachets individuels de 10 g, qui combine (association brevetée) deux matières actives anticoagulantes de deuxième génération *(Bromadiolone et Difenacoum)* qui confèrent au produit une action rapide et efficace contre les rats *(Rattus norvegicus et Rattus rattus)* et les souris domestiques *(Mus musculus)* après une seule ingestion, sans éveiller la méfiance des autres rongeurs. Le produit est utilisé sur les organismes cibles du stade juvénile au stade adulte. L'association brevetée de 2 matières actives *(Bromadiolone et Difenacoum)* rend le MUSKIL® PÂTE même efficace contre les rongeurs résistants aux anticoagulants de 1° génération dits « multi-feeding ». Formulé avec des ingrédients spécifiquement sélectionnés, MUSKIL® PÂTE est un appât très appétent pour tous les rongeurs.La présence dans sa formulation d'un agent d'amertume (Benzoate de dénatonium) limite le risque d'empoisonnement accidentel par l'homme et en particulier les enfants. Le produit MUSKIL® PÂTE est destiné à une utilisation par le grand public et les professionnels non-spécialistes de la lutte contre les rongeurs et à être utilisé à l'intérieur et autour des bâtiments privés, publics et agricoles contre les rats et les souris domestiques. Le produit ne doit être utilisé que dans des boites d'appâts sécurisées.

Mode d'emploi : Placer le produit dans des boites d'appâts sécurisées sur les lieux de passage fréquentés par les rongeurs.

Dose d'emploi : Adapter le nombre de sachets préconisés par boite d'appâts à la dose efficace recommandée et respecter les intervalles d'application du produit. Le nombre de boites d'appâts est fonction du site du traitement, du contexte géographique, de l'importance et de la gravité de l'infestation. Le nombre de sachets disposés par boite d'appâts doit être adapté aux doses d'applications validées.

Utilisation en intérieur et autour des bâtiments :

- Contre les rats, forte infestation : 100 g de produit espacé de 5 mètres.
- Contre les rats, faible infestation : 100 g de produit espacé de 10 mètres.
- Contre les souris, forte infestation : 50 g de produit espacé de 2 mètres.
- Contre les souris, faible infestation : 50 g de produit espacé de 5 mètres.

Inspecter et réapprovisionner les boites d'appâts quelques jours après la première application puis une fois par semaine tant que l'appât est consommé. Renouveler le remplissage des boites d'appâts jusqu'à l'arrêt de la consommation. Le délai nécessaire pour l'apparition de l'effet du produit est compris entre 3 et 8 jours après l'ingestion de l'appât.

	CIBLE	RÉFÉRENCE	CONDITIONNEMENT	GROUPAGE	PALETTE
1	Rats Souris	**TFAFR018**	Boîte de 500 g	12 Boîtes	30 cartons
2	Rats Souris	**TFAFR019**	Boîte de 1 kg	12 Boîtes	30 cartons
	PRODUIT RÉSERVÉ À USAGE PROFESSIONNEL				
3	Rats Souris	**TFAFR020**	Seau 5 kg	Unitaire	80 seaux

La durée d'un traitement de dératisation est variable et dépend soit de l'espèce du rongeur à éliminer, soit du degré d'infestation ; de toute façon, il est préférable de ne pas dépasser 35 jours de traitement.

Précautions d'emploi : Stocker le produit à l'abri de la lumière. Ne pas stocker à une température supérieure à 35 °C. Conserver hors de la portée des enfants. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Ne pas disposer sur des surfaces et des ustensiles qui pourraient être en contact avec les aliments afin d'éviter toute contamination des aliments destinés à la consommation humaine et animale. Empêcher l'accès aux enfants, aux animaux de compagnie et aux animaux non cibles. Placer les boites d'appâts en zone non submersible et à l'abri des intempéries. Ne pas appliquer le produit directement dans les terriers. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Les boites d'appâts ne doivent pas être utilisées pour contenir d'autres produits que des rodenticides. Ne pas ouvrir les sachets. Se laver les mains après utilisation. Retirer toutes les boites d'appâts après la fin du traitement. Ne pas nettoyer les boites d'appâts entre 2 applications. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Ne pas rejeter le produit dans l'environnement ou les canalisations. Déposer les boites usagées en déchetterie ou tout autre centre de collecte approprié. L'emballage ne doit pas être réutilisé ni recyclé. Les appâts non consommés, non utilisés et entrainés hors de la boite d'appâts doivent être collectés et déposés en déchetterie ou tout autre centre de collecte approprié.

Classement : H373



Premiers secours : En cas d'exposition, contacter sans délai et dans tous les cas un centre antipoison, un samu ou un médecin et décrire la situation (fournir les indications de l'étiquette, évaluer la dose d'exposition).
Parallèlement et en attente de la réponse :

- En cas d'inhalation, respirer de l'air frais et se reposer.
- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements contaminés et laver la peau au savon puis rincer abondamment à l'eau. Ne pas utiliser de solvants ou diluants.
- En cas de contact avec les yeux : laver immédiatement sous un mince filet d'eau (tiède si possible) durant plusieurs minutes en maintenant les paupières ouvertes sous le filet d'eau.
- En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Ne pas faire vomir. Quelle que soit la quantité de produit ingéré, ne pas manger et ne pas boire. En cas de détresse aigue, contacter le 15 (ou 112).

Indication pour le médecin : Le produit MUSKIL® PÂTE contient un rodenticide anticoagulant ; un traitement avec de la vitamine K1 pourrait être nécessaire pendant une longue période.

En cas d'urgence, contacter le Centre Antipoison le plus proche.
Antidote : vitamine K1 (sous contrôle médical).

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.